



Congé de paternité

Demande de paiement des indemnités journalières

**A compléter et à retourner à la CCSS après la date de reprise de travail,
et au plus tard dans les trois mois suivant la fin du congé.**

A remplir par l'employeur

L'employeur soussigné : N° employeur

atteste que M. N° d'immatriculation

a bénéficié d'un congé conventionnel avec maintien du salaire du / / au / /

a cessé son travail pour congé de paternité le / /

a repris son travail le / / n'a pas repris son travail

Les salaires (primes ponctuelles incluses) et l'activité correspondant aux périodes antérieures à l'interruption de travail s'élèvent :

	Mois	Salaires	Heures
• au cours du mois précédent
• au cours du mois de l'arrêt de travail

Dans le cas où l'employeur a demandé le versement direct du montant des indemnités journalières

N° Attributaire

Fait à Monaco, le

Signature et cachet de l'employeur

A remplir par l'assuré

Date de naissance de l'enfant : / / N° d'immatriculation de l'autre parent
(en cas d'affiliation à la CCSS ou à la CAMTI)

Nombre d'enfant(s) à charge du foyer

Autre(s) indemnisation(s) pendant la période du congé de paternité : (1) €

Indiquez la nature des sommes perçues :
(maladie, chômage, invalidité, accident du travail, maladie professionnelle,...)

Fait à Monaco, le

Signature de l'assuré certifiant exactes les informations portées ci-avant

(1) indiquer le montant total et joindre le relevé des prestations en cas de chômage, accident du travail ou maladie professionnelle.

Joindre à cette demande un acte de naissance ou une photocopie du livret de famille, sauf si vous avez déjà fourni cette pièce au Service des Prestations Familiales.